



# JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 45th Parliament  
3 Charles III

# JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1<sup>re</sup> session, 45<sup>e</sup> législature  
3 Charles III

Nº 15

Wednesday, June 25, 2025

Le mercredi 25 juin 2025

2 p.m.

14 heures

The Honourable RAYMONDE GAGNÉ, Speaker

L'honorable RAYMONDE GAGNÉ, Présidente

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adler	Dalphond	Housakos	Moncion	Simons
Al Zaibak	Deacon ( <i>Nova Scotia—Nouvelle-Écosse</i> )	Ince	Moodie	Smith
Arnold	Deacon ( <i>Ontario</i> )	Karetak-Lindell	Moreau	Sorensen
Arnot	Dean	Kingston	Muggli	Surette
Ataullahjan	Dhillon	Klyne	Oudar	Tannas
Aucoin	Downe	LaBoucane-Benson	Pate	Varone
Batters	Duncan	Loffreda	Patterson	Verner
Black	Forest	MacAdam	Petten	Wells ( <i>Newfoundland and Labrador—Terre-Neuve-et-Labrador</i> )
Boehm	Francis	MacDonald	Prosper	
Boudreau	Fridhandler	Manning	Pupatello	White
Boyer	Gagné	Marshall	Quinn	Wilson
Brazeau	Gerba	Martin	Ravalia	Woo
Burey	Gignac	McBean	Richards	Youance
Busson	Gold	McCallum	Ringuette	Yussuff
Cardozo	Harder	McNair	Robinson	
Clement	Hay	McPhedran	Saint-Germain	
Cormier	Hébert	Mégie	Seidman	
Coyle	Henkel	Miville-Dechêne	Senior	

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adler	Dalphond	Housakos	Moncion	Simons
Al Zaibak	Deacon ( <i>Nova Scotia—Nouvelle-Écosse</i> )	Ince	Moodie	Smith
Arnold	Deacon ( <i>Ontario</i> )	Karetak-Lindell	Moreau	Sorensen
Arnot	Dean	Kingston	Muggli	Surette
Ataullahjan	Dhillon	Klyne	Oudar	Tannas
Aucoin	Downe	LaBoucane-Benson	Pate	Varone
Batters	Duncan	Loffreda	Patterson	Verner
Black	Forest	MacAdam	Petten	Wells ( <i>Newfoundland and Labrador—Terre-Neuve-et-Labrador</i> )
Boudreau	Francis	MacDonald	Prosper	
Boyer	Fridhandler	Manning	Pupatello	White
Brazeau	Gagné	Marshall	Quinn	Wilson
Burey	Gerba	Martin	Ravalia	Woo
Busson	Gignac	McBean	Richards	Youance
Cardozo	Gold	McCallum	Ringuette	Yussuff
Clement	Harder	McNair	Robinson	
Cormier	Hay	McPhedran	Saint-Germain	
Coyle	Hébert	Mégie	Seidman	
Cuzner	Henkel	Miville-Dechêne	Senior	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

**PRAYERS****SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

**ROUTINE PROCEEDINGS****Tabling of Documents**

The Honourable Senator LaBoucane-Benson tabled the following:

2024-25 Annual Report of the Taxpayers' Ombudsperson, entitled *Clearing the Path*.—Sessional Paper No. 1/45-203.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the President of the King's Privy Council for Canada and Minister responsible for Canada-U.S. Trade, Intergovernmental Affairs and One Canadian Economy.—Sessional Paper No. 1/45-204S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada.—Sessional Paper No. 1/45-205S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Premier of Ontario.—Sessional Paper No. 1/45-206S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Métis National Council.—Sessional Paper No. 1/45-207S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Fort McKay First Nation.—Sessional Paper No. 1/45-208S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Confederacy of Treaty Six First Nations.—Sessional Paper No. 1/45-209S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Métis Nation – Saskatchewan.—Sessional Paper No. 1/45-210S.

**PRIÈRE****DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

**AFFAIRES COURANTES****Dépôt de documents**

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport annuel 2024-2025 de l'Ombudsman des contribuables, intitulé *Ouvrir la voie*.—Document parlementaire n° 1/45-203.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la part du Président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne.—Document parlementaire n° 1/45-204S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la part de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.—Document parlementaire n° 1/45-205S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la part du premier ministre de l'Ontario.—Document parlementaire n° 1/45-206S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la part du Ralliement national des Métis.—Document parlementaire n° 1/45-207S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la part de la Confédération des Premières Nations de Fort McKay.—Document parlementaire n° 1/45-208S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la part des Premières Nations signataires du Traité n° 6.—Document parlementaire n° 1/45-209S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la part de la Nation Métisse de la Saskatchewan.—Document parlementaire n° 1/45-210S.

○ ○ ○

○ ○ ○

The Honourable Senator Yussuff tabled the following:

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Greater Vancouver Board of Trade.—Sessional Paper No. 1/45-211S.

○ ○ ○

The Honourable Senator Clement tabled the following:

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Mohawk Council of Akwesasne.—Sessional Paper No. 1/45-212S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Pembina Institute.—Sessional Paper No. 1/45-213S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Neskantaga First Nation.—Sessional Paper No. 1/45-214S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Mushkegowuk Council.—Sessional Paper No. 1/45-215S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Native Women's Association of Canada.—Sessional Paper No. 1/45-216S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Union of British Columbia Indian Chiefs.—Sessional Paper No. 1/45-217S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Sturgeon Lake Cree Nation.—Sessional Paper No. 1/45-218S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Mikisew Cree First Nation.—Sessional Paper No. 1/45-219S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Onion Lake Cree Nation.—Sessional Paper No. 1/45-220S.

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Nishnawbe Aski Nation.—Sessional Paper No. 1/45-221S.

L'honorable sénateur Yussuff dépose sur le bureau ce qui suit :

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la Chambre de commerce du grand Vancouver.—Document parlementaire n° 1/45-211S.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Clement dépose sur le bureau ce qui suit :

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, du Conseil des Mohawks d'Akwesasne.—Document parlementaire n° 1/45-212S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, du Pembina Institute.—Document parlementaire n° 1/45-213S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la Première Nation Neskantaga.—Document parlementaire n° 1/45-214S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, du Mushkegowuk Council.—Document parlementaire n° 1/45-215S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de l'Association des femmes autochtone du Canada.—Document parlementaire n° 1/45-216S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, du Union of British Columbia Indian Chiefs.—Document parlementaire n° 1/45-217S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la Première Nation crie Sturgeon Lake.—Document parlementaire n° 1/45-218S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la Première Nation crie Mikisew.—Document parlementaire n° 1/45-219S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la Première Nation crie Onion Lake.—Document parlementaire n° 1/45-220S.

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, de la Première Nation Nishnawbe Aski.—Document parlementaire n° 1/45-221S.

○ ○ ○

The Honourable Senator White tabled the following:

Document regarding Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, from the Canadian Partnership for Children's Health and Environment.—Sessional Paper No. 1/45-222S.

### **Presenting or Tabling Reports from Committees**

The Honourable Senator Klyne, Chair of the Standing Committee on Audit and Oversight, presented the first report (interim) of the committee, entitled *Nomination of External Members*.

(*The report is printed as an appendix at pages 176-190.*)

With leave,  
The Senate proceeded to the consideration of the report.

The Honourable Senator Klyne moved, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C., that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

### **Introduction and First Reading of Government Bills**

A message was brought from the House of Commons with Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

Pursuant to the order adopted on June 12, 2025, the bill was placed on the Orders of the Day for a second reading later this day.

### **QUESTION PERIOD**

The Senate proceeded to Question Period.

### **ORDERS OF THE DAY**

### **GOVERNMENT BUSINESS**

#### **Bills – Second Reading**

Second reading of Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act.

The Honourable Senator Yussuff moved, seconded by the Honourable Senator Petten, that the bill be read for the second time.

Debate.

L'honorable sénatrice White dépose sur le bureau ce qui suit :

Document au sujet du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, du Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement.—Document parlementaire n° 1/45-222S.

### **Présentation ou dépôt de rapports de comités**

L'honorable sénateur Klyne, président du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, présente le premier rapport (provisoire) du comité, intitulé *Nomination des membres externes*.

(*Le rapport se trouve en annexe, pages 176 à 190.*)

Avec consentement,  
Le Sénat procède à l'étude du rapport.

L'honorable sénateur Klyne propose, appuyé par l'honorable sénateur Harder, c.p., que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

### **Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement**

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

Conformément à l'ordre adopté le 12 juin 2025, le projet de loi est inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture plus tard aujourd'hui.

### **PÉRIODE DES QUESTIONS**

Le Sénat procède à la période des questions.

### **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**

#### **Projets de loi – Deuxième lecture**

Deuxième lecture du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada.

L'honorable sénateur Yussuff propose, appuyé par l'honorable sénatrice Petten, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Débat.

At 4:17 p.m., the sitting was suspended.

À 16 h 17, la séance est suspendue.

At 4:47 p.m., the sitting resumed.

À 16 h 47, la séance reprend.

## Bills – Second Reading

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Yussuff, seconded by the Honourable Senator Petten, for the second reading of Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act.

After debate,  
A point of order was raised with respect to the vote on Bill C-5.

After debate,  
The Speaker reserved her decision.

## Bills – Second Reading

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Yussuff, seconded by the Honourable Senator Petten, for the second reading of Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act.

Debate.

## SPEAKER'S RULING

Honourable senators, I would like to come back to the point of order raised by Senator McPhedran. The request is that I exercise the authority of the Speaker to split the vote on Bill C-5. In the Senate there is only one known case of the Speaker having done this, as addressed in a statement by Speaker Kinsella on November 5, 2013. At that time the Senate was dealing with a quite complicated substantive motion that dealt with a number of very distinct issues. The motion was drafted in such a way that separate votes were feasible.

The *Rules of the Senate* contain no provisions dealing with the separation of votes on a bill, either at second or third reading. The situation is different in the House of Commons, which has a provision in its Standing Orders expressly governing separate votes on provisions of a government bill in some situations. This is what happened last Friday.

I would remind senators that the motion for the reading of a bill is actually very simple: “That the bill be read a second (or third) time.” This simple motion, on its face, is not amenable to separate decisions.

If the Senate were to make a decision on a motion for the second or third reading of a bill in more than one vote, and rejected one of them, this would be equivalent to making an amendment. Our Rules and procedures do not allow amendments

## Projets de loi – Deuxième lecture

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Yussuff, appuyée par l'honorable sénatrice Petten, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada.

Après débat,  
Un rappel au Règlement est soulevé concernant le vote sur le projet de loi C-5.

Après débat,  
La Présidente réserve sa décision.

## Projets de loi – Deuxième lecture

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Yussuff, appuyée par l'honorable sénatrice Petten, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada.

Débat.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Honorables sénateurs, je veux revenir au rappel au Règlement soulevé par la sénatrice McPhedran. L'on m'a demandé d'exercer le pouvoir de la présidence pour séparer les votes sur le projet de loi C-5. Au Sénat, il n'y a eu qu'un seul cas connu où la présidence a agi de cette façon, tel qu'énoncé dans une déclaration faite par le Président Kinsella le 5 novembre 2013. À ce moment, le Sénat étudiait une motion de fond très complexe qui traitait de diverses questions distinctes. La motion était rédigée de façon à permettre des votes distincts.

Le *Règlement du Sénat* ne prévoit pas de disposition pour la séparation de votes sur les projets de loi, ni à la deuxième ni à la troisième lecture. La situation est très différente à la Chambre des communes, où une disposition du Règlement traite de façon explicite de votes distincts sur des dispositions de projets de loi du gouvernement dans certaines circonstances. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé à la Chambre des communes, vendredi dernier.

Je tiens à rappeler aux sénateurs que la motion tendant à la lecture de ce projet de loi est très simple : « Que le projet de loi soit lu la deuxième (ou la troisième) fois ». Cette motion simple, à première vue, ne peut pas faire l'objet de décisions séparées.

Si le Sénat rendait une décision sur une motion tendant à la deuxième ou à la troisième lecture d'un projet de loi en votant plus d'une fois, et s'il rejetait un de ces votes, ce serait l'équivalent d'y apporter un amendement. Notre Règlement et

to the text of a bill at second reading. Unlike the House of Commons, however, our procedures do allow amendments to the text of a bill to be proposed at third reading, and this provides a far more direct and clear way for senators to propose amendments, and that has the benefit that it is in line with normal procedure.

To summarize: the question for the reading of the bill is not a complicated one, separate votes on the second reading motion are not feasible, and, finally, normal procedures and practices can be used to propose changes to the text of the bill during third reading debate. This gives ample opportunity for senators to refine Bill C-5 if they so wish.

As such, if a standing vote is requested, it will not be split, either at second or at third reading.

## Bills – Second Reading

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Yussuff, seconded by the Honourable Senator Petten, for the second reading of Bill C-5, An Act to enact the Free Trade and Labour Mobility in Canada Act and the Building Canada Act.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read for the second time.

Pursuant to the order adopted on June 12, 2025, the bill was placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

○ ○ ○

Second reading of Bill C-6, An Act for granting to His Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2026.

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., that the bill be read for the second time.

Debate.

---

Pursuant to rule 3-3(1), the Speaker left the Chair to resume the same at 8 p.m.

The sitting resumed.

nos procédures ne permettent pas des amendements au texte d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Mais, contrairement à la Chambre des communes, nos procédures permettent aux sénateurs de proposer des amendements au texte d'un projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Cela offre aux sénateurs un moyen plus direct et plus clair de proposer des amendements, ce qui a de plus l'avantage d'être conforme à la procédure établie.

À titre de résumé : la question portant à la lecture du projet de loi n'est pas complexe, des votes distincts sur la motion tendant à la deuxième lecture ne sont pas possibles, et, en dernier lieu, les procédures et pratiques normales peuvent être utilisées pour proposer des modifications au texte du projet de loi lors du débat à l'étape de la troisième lecture. Cela donne amplement d'opportunités aux sénateurs de raffiner le projet de loi C-5, s'ils le souhaitent.

Pour toutes ces raisons, s'il y a demande de vote par appel nominal, il ne sera pas séparé, ni à l'étape de la deuxième lecture ni à l'étape de la troisième lecture.

## Projets de loi – Deuxième lecture

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Yussuff, appuyée par l'honorable sénatrice Petten, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

Conformément à l'ordre adopté le 12 juin 2025, le projet de loi est inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi C-6, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Débat.

---

Conformément à l'article 3-3(1) du Règlement, la Présidente quitte le fauteuil pour le reprendre à 20 heures.

La séance reprend.

**Bills – Second Reading**

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator LaBoucane-Benson, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., for the second reading of Bill C-6, An Act for granting to His Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2026.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

**Projets de loi – Deuxième lecture**

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-6, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

**YEAS—POUR**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Adler	Cuzner	Hébert	Moncion	Senior
Al Zaibak	Deacon ( <i>Nova Scotia—Nouvelle-Écosse</i> )	Henkel	Moodie	Simons
Arnold	Deacon ( <i>Ontario</i> )	Ince	Moreau	Sorensen
Arnot	Dhillon	Karetak-Lindell	Muggli	Surette
Aucoin	Downe	Kingston	Oudar	Tannas
Black	Forest	Klyne	Pate	Varone
Boehm	Francis	LaBoucane-Benson	Patterson	Verner
Boudreau	Fridhandler	Loffreda	Petitclerc	White
Burey	Gerba	MacAdam	Petten	Wilson
Busson	Gignac	McBean	Pupatello	Youance
Cardozo	Gold	McNair	Quinn	Yussuff—66
Clement	Harder	Mégie	Ravalia	
Cormier	Hay	Miville-Dechêne	Robinson	
Coyle			Saint-Germain	

**NAYS—CONTRE**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Ataullahjan	Manning	McPhedran	Wells ( <i>Newfoundland and Labrador—Terre-Neuve-et-Labrador</i> )
Batters	Marshall	Richards	
Housakos	Martin	Seidman	
MacDonald	McCallum	Smith	—13

**ABSTENTIONS—ABSTENTIONS**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Nil—Aucun

Accordingly, Bill C-6 was read a second time.

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

En conséquence, le projet de loi C-6 est lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

○ ○ ○

Second reading of Bill C-7, An Act for granting to His Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2026.

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Petten, that the bill be read for the second time.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

Deuxième lecture du projet de loi C-7, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petten, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

#### YEAS—POUR

##### The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Adler	Coyle	Hay	Mégie	Saint-Germain
Al Zaibak	Cuzner	Hébert	Moncion	Senior
Arnold	Deacon ( <i>Nova Scotia—Nouvelle-Écosse</i> )	Henkel	Moreau	Simons
Arnot		Ince	Muggli	Sorensen
Aucoin	Dhillon	Karetak-Lindell	Oudar	Surette
Black	Downe	Kingston	Pate	Tannas
Boehm	Forest	LaBoucane-Benson	Patterson	Varone
Boudreau	Francis	Lewis	Petitclerc	White
Burey	Fridhandler	Loffreda	Petten	Wilson
Busson	Gerba	MacAdam	Pupatello	Youance
Cardozo	Gignac	McBean	Quinn	Yussuff—62
Clement	Gold	McCallum	Ravalia	
Cormier	Harder	McNair	Robinson	

#### NAYS—CONTRE

##### The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Attaullahjan	MacDonald	Martin	Smith	<i>Neuve-et-Labrador)</i>
Batters	Manning	McPhedran	Wells ( <i>Newfoundland and Labrador—Terre-</i>	—11
Housakos	Marshall	Seidman		

#### ABSTENTION—ABSTENTION

##### The Honourable Senator—L'honorable sénateur

Richards—1

Accordingly, Bill C-7 was read a second time.

En conséquence, le projet de loi C-7 est lu pour la deuxième fois.

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Petten, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petten, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Audette, seconded by the Honourable Senator Francis, for the second reading of Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read for the second time.

The Honourable Senator White moved, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

## Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

## ADJOURNMENT

At 10:25 p.m., pursuant to the order adopted by the Senate on June 19, 2025, the Senate adjourned until 9 a.m., tomorrow.

## DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Twentieth Annual Report of the Office of the Senate Ethics Officer, for the fiscal year ended March 31, 2025, pursuant to the *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, sbs. 20.7.—Sessional Paper No. 1/45-194S.

Statement on the Operations of the *Returned Soldiers' Insurance Act* for the fiscal year ended March 31, 2025, pursuant to the Act, S.C. 1920, c. 54, sbs. 17(2).—Sessional Paper No. 1/45-195.

Statement on the Operations of the *Veterans Insurance Act* for the fiscal year ended March 31, 2025, pursuant to the Act, R.S.C. 1970, c. V-3, sbs. 18(2).—Sessional Paper No. 1/45-196.

Report of the Canadian Transportation Accident Investigation and Safety Board for the fiscal year ended March 31, 2025, pursuant to the *Canadian Transportation Accident Investigation and Safety Board Act*, S.C. 1989, c. 3, sbs. 13(3).—Sessional Paper No. 1/45-197.

Report on the administration of the *Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act* for the year 2023, pursuant to the Act, S.C. 1992, c. 52, s. 28.—Sessional Paper No. 1/45-198.

Summary of the amended Corporate Plan for 2024-25 to 2028-29 of VIA HFR – VIA TGF Inc., pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 1/45-199.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Audette, appuyée par l'honorable sénateur Francis, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice White propose, appuyée par l'honorable sénateur Harder, c.p., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## Motions

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 25, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 19 juin 2025, le Sénat s'adjourne jusqu'à 9 heures demain.

## DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA GREFFIÈRE DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Vingtième rapport annuel du Bureau du conseiller sénatorial en éthique, pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, art. 20.7.—Document parlementaire n° 1/45-194S.

Relevé relatif aux opérations découlant de la *Loi sur l'assurance des soldats de retour* pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, conformément à la Loi, L.C. 1920, ch. 54, par. 17(2).—Document parlementaire n° 1/45-195.

Relevé relatif aux opérations découlant de la *Loi sur l'assurance des anciens combattants* pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, conformément à la Loi, L.R.C. 1970, ch. V-3, par. 18(2).—Document parlementaire n° 1/45-196.

Rapport du Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, conformément à la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, L.C. 1989, ch. 3, par. 13(3).—Document parlementaire n° 1/45-197.

Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* pour l'année 2023, conformément à la Loi, L.C. 1992, ch. 52, art. 28.—Document parlementaire n° 1/45-198.

Sommaire du plan d'entreprise modifié de 2024-2025 à 2028-2029 de VIA HFR – VIA TGF Inc., conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 1/45-199.

Report on the operation of the *Canada–Ukraine Free Trade Agreement Implementation Act, 2023*, for the year ended December 31, 2024, pursuant to the Act, S.C. 2024, c. 3, s. 15.1(4).—Sessional Paper No. 1/45-200.

Report by Export Development Canada on Canada Account Operations for the fiscal year 2023-24, pursuant to the *Export Development Act*, R.S.C. 1985, c. E-20.—Sessional Paper No. 1/45-201.

Copy of Order in Council P.C. 2025-272, pursuant to the *Farm Income Protection Act*, S.C. 1991, c. 22, sbs. 12(7).—Sessional Paper No. 1/45-202.

Rapport sur l’application de la *Loi de mise en œuvre de l’Accord de libre-échange Canada–Ukraine de 2023*, pour l’année terminée le 31 décembre 2024, conformément à la Loi, L.C. 2024, ch. 3, art. 15.1(4).—Document parlementaire n° 1/45-200.

Rapport d’Exportation et développement Canada sur les transactions relatives au Compte du Canada pour l’exercice 2023-2024, conformément à la *Loi sur le développement des exportations*, L.R.C. 1985, ch. E-20.—Document parlementaire n° 1/45-201.

Copie du décret C.P. 2025-272, conformément à la *Loi sur la protection du revenu agricole*, L.C. 1991, ch. 22, par. 12(7).—Document parlementaire n° 1/45-202.

## **Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5**

### **Standing Committee on Audit and Oversight**

The Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*) was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

### **Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy**

The Honourable Senator Dean replaced the Honourable Senator Yussuff (*June 25, 2025*).

### **Standing Senate Committee on Indigenous Peoples**

The Honourable Senator Boyer replaced the Honourable Senator Boniface (*June 25, 2025*).

### **Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration**

The Honourable Senator Moodie was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Boyer was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Loffreda was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Boehm was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Housakos was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Audette was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Forest was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

## **Modifications de la composition des comités conformément à l’article 12-5 du Règlement**

### **Comité permanent de l’audit et de la surveillance**

L’honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*) a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

### **Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l’économie**

L’honorable sénateur Dean a remplacé l’honorable sénateur Yussuff (*le 25 juin 2025*).

### **Comité sénatorial permanent des peuples autochtones**

L’honorable sénatrice Boyer a remplacé l’honorable sénatrice Boniface (*le 25 juin 2025*).

### **Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l’administration**

L’honorable sénatrice Moodie a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L’honorable sénatrice Boyer a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L’honorable sénateur Loffreda a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L’honorable sénateur Boehm a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L’honorable sénateur Housakos a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L’honorable sénatrice Audette a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L’honorable sénateur Forest a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

The Honourable Senator Seidman was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Dalphond was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Quinn was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator MacDonald was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Carignan, P.C., was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Osler was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator MacAdam was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

### **Standing Senate Committee on National Finance**

The Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Smith (*June 25, 2025*).

The Honourable Senator Smith replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*June 25, 2025*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Galvez (*June 23, 2025*).

The Honourable Senator Pate was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Galvez was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Kingston was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Moreau was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Forest was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Gignac was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Marshall was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Dalphond was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator MacAdam was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Ross was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Carignan, P.C., was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

The Honourable Senator Loffreda was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 19, 2025*).

L'honorable sénatrice Seidman a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Dalphond a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Quinn a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur MacDonald a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Carignan, c.p., a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénatrice Osler a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénatrice MacAdam a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

### **Comité sénatorial permanent des finances nationales**

L'honorable sénateur Carignan, c.p., a remplacé l'honorable sénateur Smith (*le 25 juin 2025*).

L'honorable sénateur Smith a remplacé l'honorable sénateur Carignan, c.p. (*le 25 juin 2025*).

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénatrice Galvez (*le 23 juin 2025*).

L'honorable sénatrice Pate a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénatrice Galvez a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénatrice Kingston a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Moreau a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Forest a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Gignac a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénatrice Marshall a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Dalphond a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénatrice MacAdam a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénatrice Ross a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Carignan, c.p., a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

L'honorable sénateur Loffreda a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 19 juin 2025*).

**Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament**

The Honourable Senator Dean replaced the Honourable Senator Yussuff (*June 25, 2025*).

**Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations**

The Honourable Senator Brazeau was added to the membership (*June 25, 2025*).

The Honourable Senator Patterson was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 25, 2025*).

**Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement**

L'honorable sénateur Dean a remplacé l'honorable sénateur Yussuff (*le 25 juin 2025*).

**Comité mixte permanent d'examen de la réglementation**

L'honorable sénateur Brazeau a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 25 juin 2025*).

L'honorable sénatrice Patterson a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 juin 2025*).

APPENDIX  
(*see page 167*)

Wednesday, June 25, 2025

The Standing Committee on Audit and Oversight has the honour to present its

FIRST REPORT

Your committee, which is authorized to adopt a report to the Senate nominating two external members to the committee pursuant to rule 12-13(4), presents herewith its report which contains the said nominations.

Your committee also includes in this report recommendations relating to the remuneration, permissible expenses and terms and conditions of appointment for the external members.

Respectfully submitted,

ANNEXE  
(*voir page 167*)

Le mercredi 25 juin 2025

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, autorisé à adopter un rapport au Sénat dans lequel il propose la nomination de deux membres externes conformément à l'article 12-13(4) du Règlement, présente ici son rapport qui contient lesdites nominations.

Votre comité inclut aussi dans le présent rapport des recommandations sur la rémunération, les dépenses admissibles et les conditions de nomination pour les membres externes.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

MARTY KLYNE

*Chair*



Wednesday, June 25, 2025

The Standing Committee on Audit and Oversight has the honour to present its

### FIRST REPORT

Your committee, which is authorized to adopt a report to the Senate nominating two external members to the committee pursuant to rule 12-13(4), presents herewith its report which contains the said nominations.

Your committee also includes in this report recommendations relating to the remuneration, permissible expenses and terms and conditions of appointment for the external members.

#### Background

Rule 12-13(4) of the *Rules of the Senate* (Rules) requires your committee, after electing its chair and deputy chair, to present a report to the Senate recommending the nomination of two external members to the committee. This report must be agreed to by the senators who are members of the committee and is expected to include recommendations on remuneration and permissible expenses for the external members.<sup>1</sup>

This committee was first struck during the Second Session of the Forty-third Parliament. At its first meeting, the committee decided to undertake a rigorous selection process to identify two individuals to serve as external members of the committee. The details and results of both the committee's open and transparent selection process, along with the terms and conditions of appointment can be found in the committee's [Fifth Report](#) of the session, which was adopted by the Senate on June 8, 2021, when the two external members were officially appointed for the first time to the committee.

The two external members were subsequently reappointed at the start of the First Session of the Forty-fourth Parliament, upon the Senate's adoption of the committee's first interim report on December 9, 2021.

Your committee met for the first time in this First Session of the Forty-fifth Parliament on Wednesday, June 25, 2025, for the purpose of organization and the election of a chair, pursuant to rule 12-13(2). At that meeting, members discussed the requirement to adopt a report to nominate its external members.

---

<sup>1</sup> In the First Session of the 45<sup>th</sup> Parliament, a sessional order was adopted on June 17, 2025, which authorized the committee to elect three deputy chairs and stated that the committee be composed of four senators, in addition to the two external members.

### Nomination of External Members

It is important to highlight the open, transparent and rigorous selection process that was employed by the committee to recruit its first two external members in 2021. Additionally, as has been noted in previous reports nominating external members, your committee continues to support the following recommendation: that each external member serve during pleasure and that each appointment be, in principle, for the duration of four and five years, respectively. Your committee also recognizes the importance of stability, continuity and overlap in the duration of external member appointments. Your committee therefore wishes to take the tenure of its external members into consideration in proposing these nominations to the Senate.

Accordingly, pursuant to rule 12-13(4), your committee has the honour to recommend that the following individuals be reappointed as external members to the Standing Committee on Audit and Oversight:

1. **Robert Plamondon**, to serve on the committee during pleasure, for a second term for a period not to exceed five (5) years from June 8, 2025, subject to the terms and conditions of this appointment.
2. **Hélène F. Fortin**, to serve on the committee during pleasure, for a period not to exceed five (5) years from the date of her previous appointment by the Senate on June 8, 2021, subject to the terms and conditions of this appointment.

### Remuneration, Permissible Expenses and Terms and Conditions of Appointment

In addition to the requirements set out in the Rules for remuneration and permissible expenses, your committee also endorses specific terms and conditions of appointment, which are similar with those adopted by the Senate in the previous parliamentary session. Consequently, your committee now makes the following recommendations for the remuneration and permissible expenses for the external members of the committee, pursuant to rule 12-13(4):

1. Each external member shall be paid a \$15,000 fee annually for the duration of their appointment. Annual payments are to be made the anniversary of their first appointment to the committee, beginning on June 8, 2022.
2. In addition, each external member shall be eligible to be paid a \$1,000 fee, per meeting attended, and a \$250 fee, per briefing session attended, for the duration of their appointment, when organized under the authority of the committee.
3. The annual remuneration payable to an external member shall be capped at \$60,000, excluding any travel-related fees or reimbursements specified under clauses 4 and 5.
4. If an external member resides outside of the National Capital Region and must travel to or from Ottawa to attend a meeting or briefing session, they shall be eligible to be paid a fee of \$145 per hour of travel. The \$145 per hour travel fee does not fall within the \$60,000 per annum remuneration cap per external member.

5. In addition to any fee paid for travel time, each external member shall be reimbursed for their travel expenses to attend meetings, subject to guidelines established by the Senate of Canada. The reimbursement of travel expenses does not fall within the \$60,000 per annum remuneration cap per external member.

Your committee also includes in the terms and conditions of appointment a provision to ensure that the Senate equip each external member with the necessary equipment and devices to allow them to participate fully in committee meetings and other activities related to the work of the committee along with the necessary access to the Senate network.

Your committee confirms that all four senators who currently serve as members of the committee concurred with the above recommendations and nominations, which the committee now presents to the Senate.

For greater certainty, the full text of the terms and conditions of appointment are appended to this report and will take effect in relation to the nominees upon adoption of this report by the Senate, subject to the external members' acknowledgement of the full terms and conditions, signature of a non-disclosure agreement and an ethics and conflict of interest declaration, and satisfactory security checks.

Finally, your committee also recommends that, for the remainder of the current parliamentary session and in order to facilitate the participation of the external members,

That the committee be authorized to meet even though the Senate may then be sitting, and that rule 12-18(1) be suspended in relation thereto; and

That the committee be authorized to hold hybrid meetings or meetings entirely by videoconference, with the following provisions applying in relation to such meetings:

1. all members of the committee participating count towards quorum;
2. such meetings be considered to be occurring in the parliamentary precinct, irrespective of where participants may be located, subject to point 4(a);
3. the committee be directed to approach in camera meetings with the utmost caution and all necessary precautions, taking account of the risks to the confidentiality of in camera proceedings inherent in such technologies;
4. subject to variations that may be required by the circumstances, to participate in a meeting of the committee by videoconference senators must:
  - (a) participate from a designated office or designated residence within Canada;
  - (b) use a device and a headset with integrated microphone provided by the Senate and authorized for videoconferences with interpretation;

- (c) be the only people visible during the videoconference;
- (d) have their video on and broadcasting their image at all times, unless the meeting is suspended; and
- (e) leave the videoconference if they leave their seat, unless the meeting is suspended.

Respectfully submitted,

Marty Klyne  
Chair of the Committee

## **APPENDIX: Terms and Conditions of Appointment for the External Members of the Standing Committee on Audit and Oversight**

### **COMMITTEE MANDATE:**

1. The committee has a mandate to supervise and report on the Senate's internal and external audits and other related matters, pursuant to rule 12-7(4) of the *Rules of the Senate*.

### **EXTERNAL MEMBERSHIP:**

1. The committee shall nominate two individuals to be external members to the committee by way of a report presented to the Senate.
2. Former senators and former members of the House of Commons are not eligible to be nominated as external members.
3. For the duration of their appointment, the two external members shall be subject to the *Rules of the Senate*, the *Senate Audit and Oversight Charter* and those Senate policies which may reasonably apply, with any modifications necessary to account for their unique status.
4. The external members may participate in all proceedings of the committee but shall not vote on any motion put to the committee.

### **TENURE:**

1. External members serve on the committee during pleasure.
2. The appointment of external members shall take effect upon adoption of the nomination report by the Senate, subject to acknowledgement of these terms and conditions.
3. So that the terms do not expire at the same time, one external member should be first appointed to serve for a period not to exceed four (4) years and the other external member should be appointed to serve for a period not to exceed five (5) years. Thereafter, all terms for external members should not exceed five (5) years.
4. Where an external member was also appointed to the committee in previous sessions or Parliaments, their term should be understood to have begun at the date of their first appointment.
5. External members should be limited to serving a maximum of two (2) terms.

### **REMUNERATION AND PERMISSIBLE EXPENSES:**

1. The nomination report shall include recommendations for the remuneration and permissible expenses for the external members.

2. Each external member shall be paid a \$15,000 fee annually for the duration of their appointment. Annual payments are to be made on the anniversary of their first appointment to the committee, beginning on June 8, 2022; for those members who were also appointed in previous sessions or Parliaments, it shall be due on the anniversary of the date of their first appointment to the committee.
3. Each external member shall also be eligible to be paid a \$1,000 fee, per meeting attended, and a \$250 fee, per briefing session attended, for the duration of their appointment, when organized under the authority of the committee.
4. The annual remuneration payable to an external member shall be capped at \$60,000, excluding any travel-related fees or reimbursements specified under clauses 5 and 6.
5. If an external member resides outside of the National Capital Region and must travel to or from Ottawa to attend a meeting or briefing session, they shall be eligible to be paid a fee of \$145 per hour of travel. The \$145 per hour travel fee does not fall within the \$60,000 per annum remuneration cap per external member.
6. In addition to any fee paid for travel time, each external member shall be reimbursed for their travel expenses to attend meetings, subject to guidelines established by the Senate of Canada. The reimbursement of travel expenses does not fall within the \$60,000 per annum remuneration cap per external member.
7. The Senate of Canada will provide each external member with the necessary electronic and digital equipment and devices to allow them to participate fully in committee meetings and other activities related to the work of the committee.
8. The Senate of Canada will provide each external member with access to the Senate Network, subject to the policies and guidelines for all Senate network users.

**DUTIES AND RESPONSIBILITIES OF EXTERNAL MEMBERS:**

1. External members are expected to conduct themselves in an ethical manner, to avoid conflicts of interest and to arrange their private affairs so that reasonably foreseeable real or apparent conflicts of interest may be prevented from arising.
2. External members shall not act or attempt to use their position to further their private interests or to influence a decision to further their or another person's private interests.
3. External members shall refrain from acting in a way that could reflect adversely on their position or the institution of the Senate.
4. External members shall, in exercising their duties and actions, act with honesty, integrity, independence, transparency and accountability.
5. Because the external members will have significant access to confidential and privileged materials in the performance of their duties, external members are required to sign a non-disclosure agreement as a condition of their appointment.

- 
6. As a condition of their appointment, external members are required to sign an ethics and conflict of interest declaration and to obtain and maintain security clearance as verified by the Senate Corporate Security Directorate, to the committee's satisfaction.

These terms and conditions are hereby acknowledged and accepted.

Name of External Member (please print):

---

\_\_\_\_\_  
Signature of External Member

---

\_\_\_\_\_  
Date

**THESE TERMS AND CONDITIONS ARE SUBJECT TO THE APPROVAL OF THE SENATE**



Le mercredi 25 juin 2025

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance à l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Votre comité, autorisé à adopter un rapport au Sénat dans lequel il propose la nomination de deux membres externes conformément à l'article 12-13(4) du Règlement, présente ici son rapport qui contient lesdites nominations.

Votre comité inclut aussi dans le présent rapport des recommandations sur la rémunération, les dépenses admissibles et les conditions de nomination pour les membres externes.

#### Contexte

L'article 12-13(4) du *Règlement du Sénat* exige que votre comité, après avoir élu son président et son vice-président, adopte un rapport au Sénat dans lequel il propose la nomination de deux membres externes pour le comité. Ce rapport doit être adopté par les sénateurs qui sont membres du comité et doit comprendre des recommandations sur la rémunération et les dépenses admissibles des membres externes<sup>1</sup>.

Le comité a été constitué au cours de la 2<sup>e</sup> session de la 43<sup>e</sup> législature. Lors de sa première réunion, le comité a décidé d'entreprendre un processus de sélection rigoureux pour nommer deux personnes à titre de membres externes du comité. Les détails et les résultats du processus de sélection ouvert et transparent du comité ainsi que les conditions de nomination figurent dans le [cinquième rapport](#) de cette session, adopté par le Sénat le 8 juin 2021, date à laquelle les deux membres externes ont officiellement été nommés pour la première fois au sein du comité.

Les deux membres externes ont été reconduits au comité au début de la 1<sup>e</sup> session de la 44<sup>e</sup> législature lorsque le Sénat a adopté le premier rapport provisoire du comité, le 9 décembre 2021.

Votre comité s'est réuni pour la première fois au cours de la 1<sup>e</sup> session de la 45<sup>e</sup> législature, le mercredi 25 juin 2025, conformément à l'article 12-13(2) du Règlement pour une séance d'organisation et pour élire le président du comité. Lors de cette réunion, les membres ont discuté de l'obligation d'adopter un rapport pour nommer ses membres externes.

---

<sup>1</sup> Lors de la première session de la 45<sup>e</sup> législature, un ordre sessionnel a été adopté le 17 juin 2025, qui autorise le comité à élire trois vice-présidents et précise que le comité soit composé de quatre sénateurs, en plus des deux membres externes.

### La nomination des membres externes

Il est important d'insister sur le fait que le processus de sélection adopté par le comité pour recruter ses deux premiers membres externes en 2021 a été ouvert, transparent et rigoureux. De plus, comme l'ont indiqué les rapports déjà publiés portant nomination de membres externes, le comité continue d'appuyer la recommandation suivante : que chaque membre externe serve à titre amovible et que les mandats de chaque membre externe soient initialement, en principe, d'une durée de quatre (4) ans pour un membre externe et de cinq (5) ans pour l'autre membre. Le comité reconnaît également qu'il est important d'assurer de la stabilité, de la continuité et un chevauchement dans la durée des mandats des membres externes. Le comité souhaite donc tenir compte de la durée du mandat des membres externes lorsqu'il recommande leur nomination au Sénat.

Par conséquent, conformément à l'article 12-13(4) du Règlement, votre comité a l'honneur de recommander le renouvellement du mandat des personnes suivantes comme membres externes du Comité permanent de l'audit et de la surveillance :

1. **Robert Plamondon**, nommé à titre amovible pour un deuxième mandat ne dépassant pas cinq (5) ans à compter du 8 juin 2025, et conformément aux conditions de la présente nomination.
2. **Hélène F. Fortin**, nommée à titre amovible pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans à compter de la date de sa précédente nomination par le Sénat, soit le 8 juin 2021, et conformément aux conditions de la présente nomination.

### Rémunération, dépenses admissibles et conditions de nomination

En plus des exigences énoncées dans le Règlement en ce qui concerne la rémunération et les dépenses admissibles, votre comité approuve également des conditions de nomination précises pour ses membres externes, similaires à celles adoptées par le Sénat lors de la session parlementaire antérieure. Par conséquent, votre comité fait maintenant les recommandations suivantes relativement à la rémunération et aux dépenses admissibles des membres externes du comité, conformément à l'article 12-13(4) du Règlement :

1. Chaque membre externe recevra une rétribution de 15 000 \$ par année, pendant la durée de son mandat. Ce montant est payable à compter du 8 juin 2022, date d'anniversaire de sa première nomination au sein du comité.
2. Chaque membre externe recevra aussi une rétribution de 1 000 \$ par réunion et de 250 \$ par séance d'information à laquelle il participe pendant la durée de son mandat, lorsqu'elle est organisée sous l'autorité du comité.
3. La rémunération versée à chaque membre externe ne devra pas dépasser 60 000 \$ par année, à l'exclusion des indemnités et frais de déplacement indiqués aux articles 4 et 5.
4. Le membre externe qui habite à l'extérieur de la région de la capitale nationale et qui doit aller et venir entre Ottawa et son lieu de résidence pour participer à des réunions ou à des séances

d'information aura droit à une indemnité de 145 \$ par heure de déplacement. Ce montant n'est pas compris dans la rémunération maximale annuelle de 60 000 \$ par membre externe.

5. Outre l'indemnité pour le temps de déplacement, chaque membre externe a droit au remboursement des frais de déplacement qu'il encourt pour participer aux réunions, sous réserve des lignes directrices établies par le Sénat du Canada. Le remboursement des frais de déplacement n'est pas compris dans la rémunération maximale annuelle de 60 000 \$ par membre externe.

Votre comité inclut également dans les conditions de nomination une disposition prévoyant que le Sénat équipe chaque membre externe avec les appareils nécessaires pour lui permettre de participer pleinement aux réunions du comité et aux autres activités liées au travail du comité, ainsi que l'accès nécessaire au réseau du Sénat.

Votre comité confirme que les quatre sénateurs qui sont présentement membres du comité ont approuvé les nominations et les recommandations susmentionnées, que le comité présente maintenant au Sénat.

Pour plus de certitude, le texte intégral des conditions de nomination est annexé au présent rapport et entrera en vigueur à l'égard des personnes nommées au moment de l'adoption du présent rapport par le Sénat, sous réserve de l'acceptation de toutes les conditions par les membres externes, de la signature d'une entente de non-divulgation et d'une déclaration sur l'éthique et les conflits d'intérêts ainsi que des vérifications de sécurité satisfaisantes.

Enfin, votre comité recommande aussi que, pour la durée de la présente session parlementaire et pour faciliter la participation des membres externes,

Que le comité soit autorisé à se réunir même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 12-18(1) du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que le comité soit autorisé à tenir des réunions hybrides ou des réunions entièrement par vidéoconférence, les dispositions suivantes ayant effet lors de telles réunions :

1. tous les membres du comité qui participent font partie du quorum;
2. ces réunions sont considérées comme ayant lieu dans l'enceinte parlementaire, peu importe où se trouvent les participants, sous réserve du point 4a);
3. le comité est tenu d'aborder les réunions à huis clos avec la plus grande prudence et toutes les précautions nécessaires, en tenant compte des risques pour la confidentialité des délibérations à huis clos inhérents à ces technologies;
4. sous réserve des variations qui pourraient s'imposer à la lumière des circonstances, la participation à une réunion de comité par vidéoconférence soit assujettie aux conditions suivantes :

- a) les sénateurs doivent participer à partir d'un bureau désigné ou d'une résidence désignée au Canada;
- b) ils doivent obligatoirement utiliser un appareil et un casque d'écoute avec microphone intégré fournis par le Sénat et autorisés pour les vidéoconférences avec interprétation;
- c) ils doivent être les seules personnes visibles pendant la vidéoconférence;
- d) ils doivent avoir la fonction vidéo activée et être visibles à l'écran en tout temps, à moins que la réunion soit suspendue;
- e) ils doivent quitter la vidéoconférence s'ils quittent leur siège, à moins que la réunion soit suspendue.

Respectueusement soumis,

Le président du comité,  
Marty Klyne

**ANNEXE : Conditions de nomination des membres externes du Comité permanent de l'audit et de la surveillance****MANDAT DU COMITÉ**

1. Le comité a pour mandat de superviser les audits internes et externes du Sénat et d'autres sujets connexes, et de faire rapport sur ces questions, conformément à l'article 12-7(4) du Règlement.

**MEMBRES EXTERNES**

1. Le comité doit nommer deux personnes à titre de membres externes au moyen d'un rapport présenté au Sénat.
2. Les anciens sénateurs et les anciens députés de la Chambre des communes ne peuvent être nommés à titre de membres externes.
3. Pendant la durée de leur nomination, les deux membres externes sont assujettis au *Règlement du Sénat*, à la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat* et aux politiques du Sénat qui peuvent raisonnablement s'appliquer, avec toutes les modifications nécessaires pour tenir compte de leur statut unique.
4. Les membres externes peuvent participer à toutes les délibérations du comité, mais sans droit de vote.

**DURÉE DU MANDAT**

1. La nomination par le Sénat des membres externes est à titre amovible.
2. La nomination des membres externes entre en vigueur au moment de l'adoption du rapport de nomination par le Sénat, sous réserve de l'acceptation des conditions de nomination.
3. Pour éviter que les mandats n'expirent au même moment, un membre externe devrait être nommé pour une période ne dépassant pas quatre (4) ans. L'autre devrait être nommé pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans. Par la suite, le mandat des membres externes ne devra pas dépasser cinq (5) ans.
4. Lorsqu'un membre externe a également été nommé au comité lors de sessions parlementaires ou de législatures précédentes, son mandat doit être considéré comme ayant commencé à la date de sa première nomination.
5. Les membres externes devront être limités à un maximum de deux (2) mandats.

**RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES ADMISSIBLES**

1. Le rapport de nomination doit comprendre des recommandations sur la rémunération et les dépenses admissibles des membres externes.

2. Chaque membre externe recevra une rétribution de 15 000 \$ par année, pendant la durée de son mandat. Ce montant est payable à compter du 8 juin 2022, date d'anniversaire de sa première nomination au sein du comité. Pour les membres qui ont également été nommés lors de sessions parlementaires ou de législatures précédentes, le montant est payable à l'anniversaire de la date de leur première nomination au comité.
3. Chaque membre externe recevra aussi une rétribution de 1 000 \$ par réunion et de 250 \$ par séance d'information à laquelle il participe pendant la durée de son mandat, lorsqu'elle est organisée sous l'autorité du comité.
4. La rémunération versée à chaque membre externe ne devra pas dépasser 60 000 \$ par année, à l'exclusion des indemnités et frais de déplacement indiqués aux articles 5 et 6.
5. Le membre externe qui habite à l'extérieur de la région de la capitale nationale et qui doit aller et venir entre Ottawa et son lieu de résidence pour participer à des réunions ou à des séances d'information aura droit à une indemnité de 145 \$ par heure de déplacement. Ce montant n'est pas compris dans la rémunération maximale annuelle de 60 000 \$ par membre externe.
6. Outre l'indemnité pour le temps de déplacement, chaque membre externe a droit au remboursement des frais de déplacement qu'il encourt pour participer aux réunions, sous réserve des lignes directrices établies par le Sénat du Canada. Le remboursement des frais de déplacement n'est pas compris dans la rémunération maximale annuelle de 60 000 \$ par membre externe.
7. Le Sénat du Canada fournira à chaque membre externe l'équipement et les appareils électroniques et numériques dont il aura besoin pour participer pleinement aux réunions du comité et à d'autres activités afférentes à ses travaux.
8. Le Sénat du Canada fournira à chaque membre externe l'accès au réseau du Sénat, sous réserve des politiques et des lignes directrices à l'intention de tous les utilisateurs du réseau du Sénat.

#### **TÂCHES ET RESPONSABITÉS DES MEMBRES EXTERNES**

1. Les membres externes sont tenus de se conduire de manière éthique, d'éviter les conflits d'intérêts et de prendre les mesures voulues en ce qui concerne leurs affaires personnelles pour éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents raisonnablement prévisibles.
2. Les membres externes ne doivent pas agir de façon à favoriser leurs intérêts personnels ou à influencer une décision pour favoriser leurs intérêts ou ceux d'une autre personne ni tenter de profiter de leur charge pour le faire.
3. Les membres externes doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait porter atteinte à leur charge ou à l'institution du Sénat.

4. Les membres externes doivent, dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs activités, agir avec honnêteté et dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation.
5. Étant donné que les membres externes auront un accès étendu à des documents confidentiels et privilégiés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les membres externes sont tenus de signer un accord de non-divulgation comme condition de leur nomination.
6. Comme condition de leur nomination, les membres externes sont également tenus de signer une déclaration sur l'éthique et les conflits d'intérêts et d'obtenir et de conserver la cote de sécurité requise, telle qu'elle a été attestée par la Direction de la sécurité institutionnelle du Sénat, à la satisfaction du comité.

Ces conditions sont reconnues et acceptées par la présente.

Nom du membre externe (en lettres moulées) :

---

Signature du membre externe

---

Date

**Les présentes conditions de nomination sont sujettes à l'approbation du Sénat.**